



Dossier de l'OHI n° S1/6200/C-1

**LETTRE CIRCULAIRE
DU CONSEIL 01/2017
2 mai 2017**

**APPEL A CANDIDATURES POUR LES FONCTIONS DE PRESIDENT
ET DE VICE-PRESIDENT DU PREMIER CONSEIL DE L'OHI**

Référence :

A. Document de l'Assemblée de l'OHI A.1/MISC/03 – *Liste des décisions de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI.*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Conformément à la décision 20 de la première Assemblée de l'OHI (cf. référence A) :

L'Assemblée convient de la procédure suivante pour l'élection du président et du vice-président du Conseil de l'OHI pour la période 2017-2020 :

- *L'Assemblée convient de déroger à la règle 12 des règles de procédure du Conseil concernant la première réunion du Conseil, pour autoriser le Conseil à élire par correspondance son président et son vice-président avant la tenue de la première réunion.*
- *L'Assemblée charge le secrétaire général de mettre en œuvre le processus suivant :*
 - *Appels à candidatures auprès des membres du Conseil avant le 5 mai 2017.*
 - *Clôture des candidatures le 5 juin 2017.*
- *Communication des noms des candidats aux fonctions de président et de vice-président du Conseil le 8 juin 2017 et invitation aux membres du Conseil de soumettre leur vote au plus tard le 9 juillet 2017.*
- *Information de tous les Etats membres de l'OHI des résultats de l'élection pour le 15 juillet 2017.*

2. La présente lettre circulaire du Conseil invite donc les Etats membres représentés au Conseil à soumettre les noms de candidats qualifiés pour occuper les fonctions de président et/ou de vice-président du premier Conseil de l'OHI en complétant le formulaire de candidature à l'annexe A. Dans le cas où un Etat membre du Conseil souhaiterait nommer un candidat issu d'un autre Etat membre représenté au Conseil, il doit confirmer l'acceptation de l'Etat que le candidat représente ainsi que la disponibilité du candidat pour exercer les fonctions de président ou de vice-président, selon qu'il convient, s'il est élu.

3. Les Etats membres sont invités à noter que les réunions du Conseil seront conduites en anglais et qu'aucune interprétation ne sera effectuée dans d'autres langues.

4. **Les réponses sont attendues au plus tard le 5 juin 2017.**

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Robert WARD
Secrétaire général

Annexe A : Formulaire de candidature aux fonctions de président et de vice-président du Conseil de l'OHI

Diffusion

Mmes les directrices et MM. les directeurs des services hydrographiques des Etats membres suivants :

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Chypre
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Fédération de Russie
Finlande
France
Grèce
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Italie
Japon
Malaisie
Norvège
Pakistan
Pays-Bas
République de Corée
Royaume-Uni
Singapour
Suède
Turquie
Uruguay

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX FONCTIONS DE PRESIDENT
ET DE VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE L'OHI**

(à retourner au Secrétariat de l'OHI à *cl-lc@iho.int* dès que possible
et **au plus tard le 5 juin 2017**)

Etat membre présentant la candidature : _____

1. Candidature aux fonctions de président du Conseil

Nom du candidat	Etat membre représenté au Conseil

2. Candidature aux fonctions de vice-président du Conseil

Nom du candidat	Etat membre représenté au Conseil

3.

Signature	
Nom	
Fonctions du signataire	
Date	